

*Vient de paraître dans la collection Insee Références...*

**« France, portrait social », édition 2009 :**

## **L'Insee analyse les évolutions sociales en France**

***Marché du travail, niveau de vie, inégalités, conditions de vie, éducation etc. : « France, portrait social » dépeint la situation sociale en France de l'année écoulée.***

***Parmi les nombreuses contributions, deux sujets de l'édition 2009 :***

- ***Bacheliers « de première génération » : des parcours scolaires freinés par de moindres ambitions ?***
- ***Les déplacements au quotidien : l'usage de la voiture n'augmente plus, les écarts de temps de transport se réduisent.***

### **▪ Bacheliers « de première génération » : des parcours scolaires freinés par de moindres ambitions ?**

Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, seuls 49% de ceux dont aucun parent n'avait le bac sont devenus bacheliers. Pour les élèves dont au moins l'un des parents avait ce diplôme, cette proportion atteint 84 %.

Le parcours de ces élèves est très lié à leur niveau scolaire, mais il dépend aussi de l'image que leurs familles ont de l'école et de leurs ambitions. Leur niveau de formation aurait probablement pu être plus élevé s'ils n'avaient pas fait, au lycée et dans l'enseignement supérieur, des choix souvent en deçà de ceux qu'ils auraient pu faire.

- **Les futurs bacheliers « de première génération » se tournent davantage vers les filières technologiques et professionnelles**

En fin de seconde, à résultats scolaires comparables, les futurs bacheliers « de première génération » choisissent plus souvent une série technologique ou professionnelle que les bacheliers « de père en fils », et moins souvent la série scientifique.

En définitive, comparés aux bacheliers dont au moins l'un des parents est titulaire du bac, les bacheliers de première génération détiennent quatre fois plus souvent un baccalauréat professionnel et deux fois plus souvent un baccalauréat d'une série technologique.

- **23% des « bacheliers de première génération » ne font pas d'études supérieures, contre 9% des bacheliers de « père en fils »**

Les bacheliers « de première génération » font moins d'études supérieures. Quand ils continuent leurs études après le bac, ces jeunes vont moins souvent au terme de leur formation. Trois ans après leur bac, 22 % d'entre eux ont quitté l'enseignement supérieur sans obtenir de diplôme. Les bacheliers « de père en fils » ne sont que 8 % dans ce cas.

Au sein du supérieur, les bacheliers de première génération privilégient les filières courtes (STS et IUT). Plus d'un bachelier « de père en fils » sur deux s'engage, quant à lui, dans des études longues, à l'université ou en classe préparatoire aux grandes écoles.

Le niveau scolaire n'explique pas tout. Les différences d'orientation et de résultats restent importantes entre bacheliers « de première génération » et bacheliers de « père en fils » ayant obtenu leur bac avec mention par exemple.

- **Moins de 20% des parents non bacheliers croient à l'utilité professionnelle des études supérieures**

Les choix d'orientation sont à rapprocher de l'image que les familles ont de l'école. Interrogés avant la fin du collège, moins de 20% des parents non bacheliers croient à l'utilité professionnelle des études supérieures, contre 60 % des familles dont l'un des parents a le baccalauréat.

Ces nouveaux étudiants rencontrent au début de leurs études supérieures plus de difficultés scolaires et surtout financières. Ils se projettent moins souvent dans des études longues.

- **Les déplacements au quotidien : l'usage de la voiture n'augmente plus, les écarts de temps de transport se réduisent.**

- **Plus de trois déplacements par jour et par personne, un peu moins d'une heure passée à se déplacer**

En 2008, chaque personne effectue en moyenne un peu plus de trois déplacements pour vaquer à ses occupations quotidiennes (travail, courses, loisirs...), et passe un peu moins d'une heure (56 minutes) par jour dans les transports (du lundi au vendredi). Ces résultats sont stables par rapport à la précédente enquête nationale sur les transports et les déplacements de 1994.

- **L'usage de la voiture n'augmente plus**

La voiture représente aujourd'hui 65% des déplacements locaux (à moins de 80 km du domicile et sur le territoire national).

Par rapport à 1994, l'usage de la voiture est resté stable alors qu'il avait beaucoup progressé jusqu'aux années 90 : la part des déplacements en voiture avait augmenté de 15 points entre 1982 et 1994. Cette stabilisation se produit alors que la proportion de titulaires du permis de conduire augmente, notamment parmi les femmes de plus de 60 ans, et que le mouvement de périurbanisation se poursuit.

- **En zone périurbaine : 4 habitants sur 5 conduisent régulièrement une voiture**

La voiture est le mode de déplacement principal dans les zones peu urbanisées, où les réseaux de transport en commun sont moins denses. Près de trois personnes sur quatre vivant en milieu rural ou périurbain qui se rendent au travail en voiture déclarent ne pas avoir d'autre choix que d'utiliser ce moyen de transport.

- **Temps de transport : moins de 50 minutes dans les espaces à dominante rurale, plus d'une heure à Paris et en banlieue parisienne**

Les temps de transport augmentent avec la densité de l'habitat et la proximité des grands centres urbains. Ils sont de moins de 50 minutes dans les espaces à dominante rurale, de près d'une heure dans les villes de province et en couronnes périurbaines, et de plus d'une heure pour Paris et sa banlieue.



- **Les écarts de temps de transport entre catégories socioprofessionnelles se réduisent**

Les écarts diminuent entre catégories socio-professionnelles. Le temps de déplacement des personnes qui travaillent est en légère diminution (de 68 à 67 minutes), surtout celui des cadres (-6 minutes).

Les cadres consacrent le plus de temps au transport (76 minutes), en partie à cause de la localisation de leurs emplois : ils sont nombreux en Île-de-France. Ils devancent les professions intermédiaires (73 minutes) et les autres catégories, dont la durée moyenne de transport est proche d'une heure.

Les retraités se déplacent plus qu'avant : hausses de 15 % des déplacements et de 19 % du temps de transport, par rapport à 1994.

- **Que sait-on des conséquences sociales de la crise ?**

- **Une hausse du chômage**

En 2008, l'économie française a perdu plus de 100 000 emplois. Cette tendance s'est amplifiée au premier semestre 2009, avec plus de 270 000 pertes d'emploi.

Le taux de chômage enregistré en France métropolitaine est passé de 7,1 % au premier trimestre 2008, à 9,1 % au second trimestre 2009 (chômage au sens du BIT). Le nombre de chômeurs a augmenté de presque 30 % entre le début de l'année 2008 et la fin du premier semestre 2009.

De plus, au deuxième trimestre 2009, 320 000 personnes se déclarent au chômage partiel. Le chômage partiel a particulièrement augmenté dans l'industrie, notamment dans le secteur automobile.

- **Le salaire moyen par tête ralentit en 2008 et début 2009**

Au premier trimestre 2009, selon des données provisoires, le salaire moyen par tête est en recul par rapport à fin 2008, ce qui pourrait être le signe d'une baisse des primes versées en début d'année.

- **Le pouvoir d'achat moyen ramené au niveau individuel a stagné en 2008**

Le pouvoir d'achat moyen ramené au niveau individuel<sup>1</sup> avait pâti début 2008 de la forte inflation. À partir de la fin 2008, la crise économique a pesé sur les revenus. Cependant, le ralentissement des revenus est compensé par un fort recul de l'inflation et le pouvoir d'achat moyen ramené au niveau de vie individuel se maintient.

Les premiers résultats d'enquêtes auprès des ménages font apparaître qu'entre le début d'année et le troisième trimestre 2009, le nombre de personnes en situation de découverts bancaires très fréquents, ou ayant du mal à boucler leur budget, est en augmentation.

- **La crise pourrait entraîner un recul temporaire du nombre de naissances**

En 2008, la fécondité est en hausse, notamment chez les femmes de plus de 30 ans, alors même que le nombre de femmes en âge de procréer diminue régulièrement depuis 15 ans.

Les crises passées ont montré que la fécondité diminue en période de récession, avec un décalage d'un à deux ans par rapport à l'évolution économique. Ce recul est généralement suivi d'un rebond de la natalité.

---

<sup>1</sup> Il s'agit plus précisément du « Pouvoir d'achat par unité de consommation » c'est-à-dire l'ensemble des revenus, y compris prestations sociales, moins les prélèvements, rapportés au nombre d'unités de consommation, exprimés en euros constants (pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation). Le concept d'unités de consommation permet de mesurer au mieux le pouvoir d'achat pertinent en moyenne pour un individu, en tenant compte à la fois de la croissance démographique, mais aussi du fait que certaines consommations peuvent être partagées au niveau d'un ménage (appareils ménagers par exemple).



## **Quelques autres sujets développés dans « France, portrait social »**

### **Limitations fonctionnelles et restriction d'activité chez les personnes de 20 à 59 ans**

Ressentir des difficultés à accomplir certains actes de la vie quotidienne n'est pas réservé aux personnes âgées ou vivant en institutions spécialisées dans le handicap. Certaines limitations sont fréquentes parmi les personnes de 20 à 59 ans vivant en « ménage ordinaire » : par exemple, 8 % d'entre elles déclarent avoir des difficultés à « se baisser ou s'agenouiller », 9 % déclarent des difficultés à entendre, même appareillé, etc. 5 % déclarent avoir subi des discriminations en raison de problèmes de santé ou de handicap. Ce sont surtout des jeunes.

*(Cf. vue d'ensemble : l'approche du handicap par les limitations fonctionnelles et la restriction globale d'activité chez les adultes de 20 à 59 ans)*

### **> Les salaires des seniors du privé sont plus élevés et plus dispersés**

Les salaires des seniors sont en moyenne plus élevés que ceux des autres salariés. Leur éventail est aussi plus dispersé. Les seniors sont plus nombreux à connaître des évolutions importantes de salaire horaire net, à la hausse comme à la baisse. Les déclassements ne sont pas plus fréquents chez les seniors que chez les salariés plus jeunes, mais ils sont plus pénalisants en termes d'évolution salariale.

*(Cf. dossier : les salaires du senior du privé : plus élevés en moyenne, mais de moindres perspectives d'augmentation)*

### **> L'écart entre les très hauts salaires et les autres s'est accentué au cours des 10 dernières années.**

En 2007, les 1% de salariés à temps complet les mieux rémunérés du secteur privé ont gagné 8,5 fois le salaire médian. Ils gagnaient 6,6 fois ce salaire médian en 1996.

*(Cf. vue d'ensemble : chapitre Salaires)*

### **> Le taux de pauvreté : avoir un emploi protège mais ne met pas à l'abri de la pauvreté**

En 2007, le taux de pauvreté monétaire était de 13,4 %, soit 8 millions de personnes sous le seuil de 910 euros par mois<sup>2</sup>.

9,9 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Le risque d'être pauvre est 4,7 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,9 million de personnes en emploi vivaient en 2007 en dessous du seuil de pauvreté.

15,3 % des inactifs ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

*(Cf. vue d'ensemble : chapitre Revenus)*

### **> De la prime pour l'emploi (PPE) au revenu de solidarité active**

Dispositif de complément des revenus d'activité créé en 2001, la PPE est restée au fil de ses réformes assez peu ciblée sur les ménages modestes. En 2008, comme en 2002, les 10% de ménages les plus pauvres ont reçu 10% de la masse totale de PPE versée. Le nouveau dispositif en vigueur depuis 2009 (composé de la PPE non revalorisée et de la partie du rSa versée en complément des revenus d'activité) cible davantage les travailleurs pauvres, les 10% des ménages les plus pauvres recevant 32% des masses financières versées.

*(Cf. vue d'ensemble : 2ème chapitre Redistribution)*

### **> Les métiers vraiment « mixtes » restent rares**

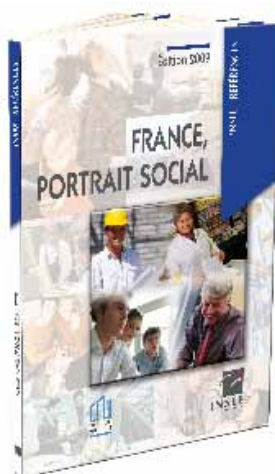
La polarisation entre hommes et femmes s'est accentuée du côté des professions les moins qualifiées, tandis que les jeunes femmes sont plus nombreuses que leurs aînées dans certaines professions qualifiées. Les hommes changent plus souvent de métier que les femmes, ils bénéficient plus souvent de promotions.

*(Cf. dossier : métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes)*

<sup>2</sup> Le seuil de pauvreté monétaire est fixé selon une convention européenne à 60% du revenu médian par unité de consommation. En France, il est calculé grâce à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee. Les résultats de l'enquête 2008 seront disponibles courant 2010.



## « France Portrait Social » Edition 2009 : présentation des fiches complémentaires



L'ouvrage présente aussi **une trentaine de fiches** dont les principaux thèmes sont :

- Environnement macroéconomique
- Démographie
- Education - formation
- Emploi - chômage
- Revenus - salaires
- Logement
- Culture - loisirs
- Justice
- Parité hommes - femmes
- Cadrage européen
- ...



**« France Portrait Social »**  
**Sommaire du dossier de presse**

**Fiche 1 :**

**Les bacheliers « de première génération » :  
des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur  
« bridés » par de moindres ambitions ?**

**Fiche 2 :**

**Près d'une heure quotidienne de transport : les écarts se resserrent dans la  
population**

**Autres contributions de l'ouvrage :**

- **L'approche du handicap par les limitations fonctionnelles et la restriction globale d'activité chez les adultes de 20 à 59 ans.**
- **Les salaires des « seniors » du privé (âgés de 55 à 65 ans) : plus élevés en moyenne, mais de moindres perspectives d'augmentation**
- **De la prime pour l'emploi au revenu de solidarité active : un déplacement de la cible au profit des travailleurs pauvres**
- **Métiers, parcours professionnels et mixité : des différences demeurent entre les hommes et des femmes**
- **Sommaire détaillé de l'ouvrage**



## FICHE 1

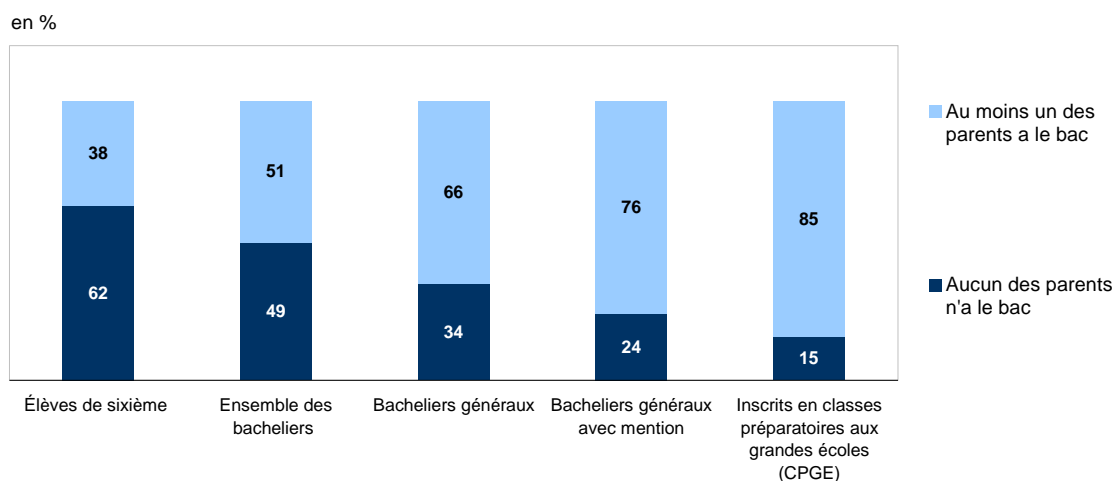
### Les bacheliers « de première génération » : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions ?

Jean-Paul Caille (Ministère de l'éducation nationale – Depp),  
Sylvie Lemaire (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – SIES)

La moitié des bacheliers provient aujourd'hui de familles dont aucun des parents n'a ce diplôme. Le parcours de ces jeunes est bien sûr très lié à leur niveau scolaire. Mais il dépend aussi de l'image que leurs familles ont de l'école et de leurs ambitions. Leur niveau de formation aurait probablement pu être plus élevé s'ils n'avaient pas fait au lycée et dans l'enseignement supérieur des choix souvent en deçà de ceux qu'ils auraient pu faire.

Cette tendance s'observe en fin de seconde, où les bacheliers « de première génération » choisissent plus souvent que les autres de préparer un baccalauréat technologique ou professionnel. Elle est encore plus prononcée dans l'enseignement supérieur : à niveau scolaire comparable, les bacheliers « de première génération » intègrent moins souvent une classe préparatoire aux grandes écoles et poursuivent aussi moins fréquemment leurs études dans une grande école au terme des trois premières années d'enseignement supérieur.

Figure 1 : De la sixième aux classes préparatoires aux grandes écoles : évolution de la part des élèves dont aucun des parents n'a le baccalauréat



Champ : France métropolitaine, entrants en sixième en 1995 ayant obtenu le baccalauréat.  
Source : Depp-SIES, panel d'élèves du second degré recruté en 1995.

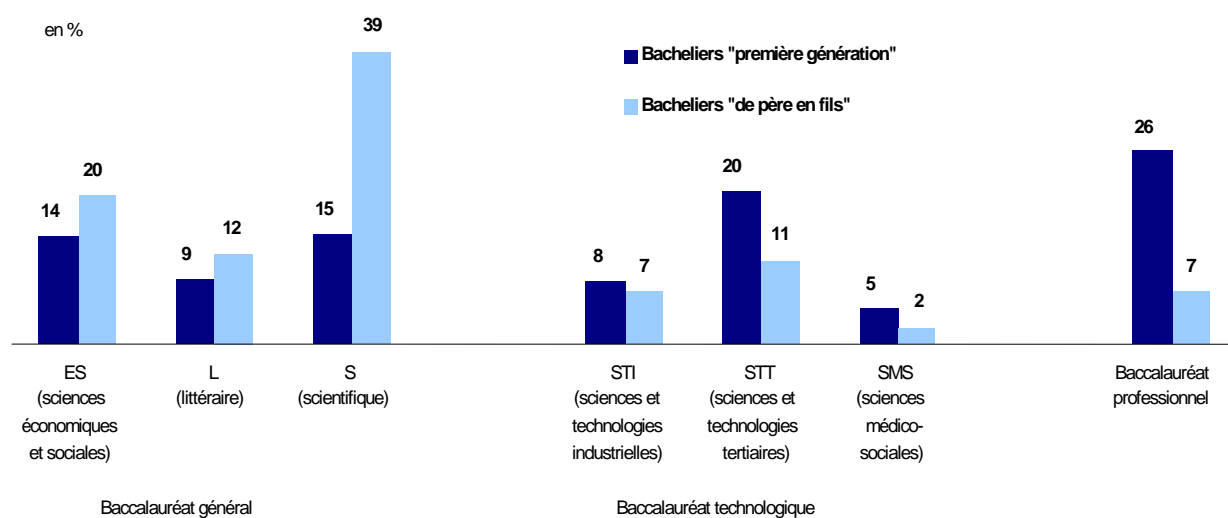
#### Seulement la moitié des enfants dont aucun des parents n'avait le baccalauréat deviennent eux-mêmes bacheliers

Dans le système éducatif français, le fait d'avoir au moins un de ses parents bachelier reste une caractéristique très discriminante en matière de réussite scolaire : seulement 49 % des élèves entrés en sixième en 1995 et dont les parents n'ont pas le bac sont devenus bacheliers, contre 84 % des jeunes dont au moins un des deux parents détenait ce diplôme (figure 1).

Le type et la série de baccalauréat diffèrent sensiblement selon que le jeune appartient ou non à une famille dans laquelle les parents sont eux-mêmes titulaires de ce diplôme. Parmi les bacheliers « de père en fils », la part des titulaires d'un baccalauréat scientifique est deux à trois fois plus élevée que chez les bacheliers « de première génération » (figure 2). En revanche, ces derniers détiennent quatre fois plus souvent un baccalauréat professionnel et presque deux fois plus un baccalauréat d'une série technologique.



**Figure 2 : Répartition des bacheliers selon la série du baccalauréat**



Note : les bacheliers des séries technologiques au effectifs les plus faibles ne sont pas représentés.  
 Champ : France métropolitaine, entrants en sixième en 1995 ayant obtenu le baccalauréat.  
 Source : Depp-SIES, panel d'élèves du second degré recruté en 1995.

**Dans l'enseignement secondaire, les élèves qui deviendront bacheliers de première génération demandent plus souvent une orientation vers l'enseignement professionnel et les séries technologiques que les bacheliers de « père en fils »**

Ces différences de scolarités sont d'abord le produit de différences de niveaux que reflètent bien les mentions obtenues au baccalauréat : quelle que soit la série, les élèves dont les parents étaient eux-mêmes bacheliers sont plus nombreux à obtenir ce diplôme avec mention.

Ces différences de scolarités viennent aussi de demandes d'orientation différentes.

- En fin de troisième, la différence de choix est importante pour les élèves « moyens ». Quand ils avaient obtenu entre 10 et 12/20 au contrôle continu du brevet, seulement 80 % des bacheliers de première génération ont demandé une orientation en seconde générale et technologique contre 93 % des bacheliers de « père en fils » .
- L'entrée en première creuse les écarts entre les futurs bacheliers « de première génération » et « de père en fils ». En fin de seconde, à résultats scolaires comparables, les bacheliers « de première génération » ont choisi plus souvent une série technologique ou professionnelle que les bacheliers « de père en fils », et moins souvent la série scientifique.

De tels choix sont probablement influencés par l'image que les familles ont de l'école. Quand leur enfant va devenir bachelier, seulement le quart des parents qui ne détiennent pas eux-mêmes ce diplôme croient à l'utilité professionnelle des études supérieures alors que près des deux tiers des familles dans lesquelles au moins un des parents est bachelier expriment une opinion comparable. De plus, les enfants de non-bacheliers envisagent d'autant plus favorablement une orientation en première technologique ou professionnelle que leurs parents sont souvent passés eux-mêmes par l'enseignement professionnel. Ces choix ne sont pas sans conséquences sur leurs études ultérieures et, tout particulièrement, sur leurs parcours dans l'enseignement supérieur.

**Après le bac et à niveau scolaire comparable, les bacheliers « de première génération » vont moins souvent en classe préparatoire**

Les bacheliers de « première génération », qui ont dans leur majorité accédé au baccalauréat par la voie technologique ou professionnelle, poursuivent moins souvent leurs études. Aussi les élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1995 accèdent deux fois moins souvent à l'enseignement supérieur quand aucun de leurs parents n'a eu le bac. Quand ils font des études supérieures, ils privilégient les filières courtes : les STS et IUT constituent la principale structure d'accueil des bacheliers de « première génération », tandis que plus d'un bachelier « de père en fils » sur deux s'engage dans des études longues, à l'université ou dans une CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles).



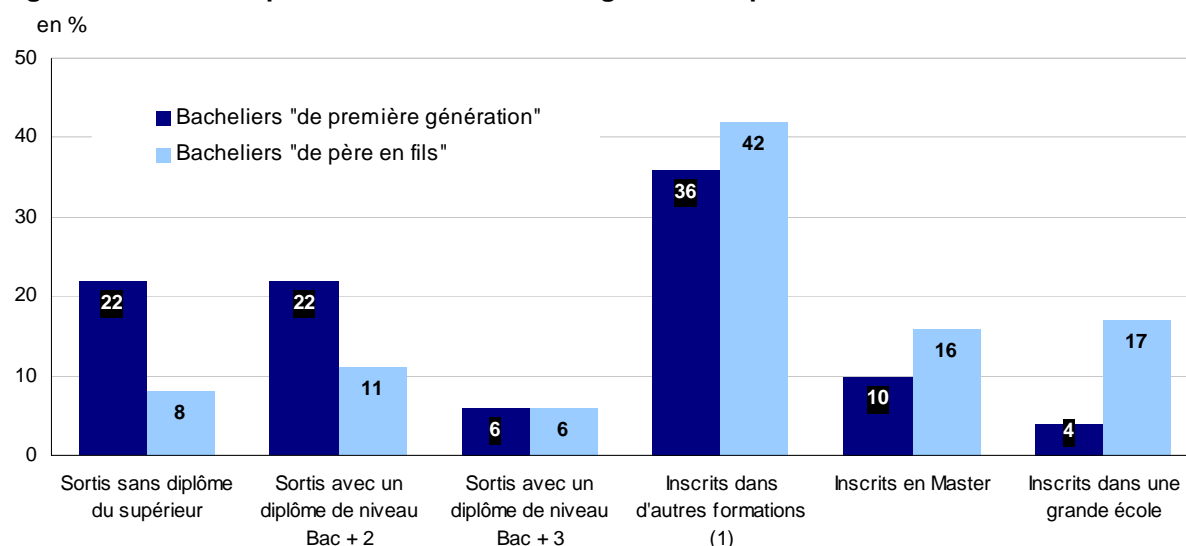
Ces écarts d'orientation restent marqués lorsqu'on compare les filières choisies par les seuls bacheliers généraux ayant obtenu leur baccalauréat avec mention : les bacheliers de « première génération » s'inscrivent toujours moins souvent en CPGE que les bacheliers « de père en fils ».

### Les grandes écoles, plafond de verre des bacheliers de « première génération »

Quelle que soit la filière qu'ils suivent, les nouveaux étudiants dont aucun des parents n'a eu le baccalauréat rencontrent au début de leurs études supérieures plus de difficultés scolaires et surtout financières et se projettent moins souvent dans des études longues : seul un sur cinq envisage de poursuivre au moins jusqu'à niveau bac + 5, alors que près de la moitié des bacheliers « de père en fils » a cette ambition.

Après trois années d'études supérieures, les écarts de niveaux de formation sont élevés (figure 3). Les trois quarts des bacheliers « de père en fils » sont encore scolarisés dans l'enseignement supérieur, tandis que la moitié des bacheliers de « première génération » ne font plus d'études. La différence se fait surtout sur la part des sorties sans diplôme : 22 % des bacheliers dont les parents n'avaient pas eu le baccalauréat ont quitté l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplôme ; ce n'est le cas que de 8 % des bacheliers « de père en fils ».

**Figure 3 : Situation après trois ans dans l'enseignement supérieur**



(1) Parmi les autres formations figurent en particulier la licence et toutes les formations de niveau Bac + 2 à Bac + 4, y compris les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

Champ : France métropolitaine, ensemble des bacheliers du panel 1995 ayant poursuivi dans l'enseignement supérieur.

Source : Depp-SIES, panel d'élèves du second degré recruté en 1995.

Une autre différence importante tient au moindre accès des bacheliers « de première génération » à une formation conduisant aux diplômes de niveau le plus élevé, un master ou surtout une grande école. Avec le même bac, la même mention, et la même orientation après le bac, les bacheliers « de première génération » intègrent toujours moins souvent une grande école que les bacheliers « de père en fils ».

Si cette situation reflète en partie de moindres ambitions, elle peut aussi tenir à un manque d'information : les bacheliers « de première génération », dont les parents sont le plus souvent peu initiés à l'enseignement supérieur, présentent moins fréquemment leur candidature en CPGE parfois simplement parce qu'ils connaissent mal cette filière. Ils postulent également moins souvent à l'entrée dans une grande école après une licence, un DUT ou un BTS, moins avertis de cette possibilité et des avantages qu'elle procure en termes d'insertion professionnelle.

Cette situation traduit également de fréquentes difficultés financières : le coût des inscriptions, et souvent la nécessité de déménager dans une autre ville constituent autant d'obstacles à l'intégration dans une grande école.



## **FICHE 2**

### **Près d'une heure quotidienne de transport : les écarts se resserrent dans la population**

*Thomas Le Jeannic (SOeS) et Tiaray Razafindranovona (Insee).*

**En 2008, les personnes résidant en France métropolitaine effectuent environ trois déplacements quotidiens en semaine dans un périmètre local (à moins de 80 kilomètres du domicile et sur le territoire national). Elles consacrent un peu moins d'une heure à se déplacer dans le cadre d'activités professionnelles ou personnelles.**

**Ces résultats apparaissent relativement stables par rapport à la précédente enquête nationale sur les transports et les déplacements de 1994.**

**Deux évolutions sont importantes :**

- **Même si la voiture reste le mode de déplacement majeur de la mobilité locale, son usage ne progresse plus. Elle ne connaît pas une croissance aussi forte qu'entre 1982 et 1994.**
- **Les écarts de temps de transport se sont réduits ces quinze dernières années, à la fois entre actifs et inactifs, et au sein des personnes en emploi, entre catégories socioprofessionnelles.**

**L'usage de la voiture ne progresse plus**

Alors qu'entre 1982 et 1994 la part de la voiture dans les déplacements locaux avait augmenté de 15 points, son usage s'est stabilisé entre 1994 et 2008.

La voiture est utilisée dans 65 % des déplacements locaux : elle demeure le premier mode de transport. Près de 60 % des personnes qui se rendent à leur travail en voiture déclarent n'avoir aucune alternative à ce mode de transport.

**Conduire régulièrement une voiture : 4 habitants sur 5 en zone périurbaine, la moitié des habitants de la banlieue parisienne, et seulement un quart des parisiens.**

La voiture est incontournable dans les zones peu urbanisées, où les transports en commun sont peu développés et où il n'y a guère de solution alternative pour effectuer ses déplacements réguliers.

Près de trois personnes sur quatre vivant en milieu rural ou périurbain qui se rendent au travail en voiture déclarent ne pas avoir d'autre choix que d'utiliser ce moyen de transport.

**Temps de transport : moins de 50 minutes dans les espaces à dominante rurale, plus d'une heure à Paris et en banlieue parisienne**

Les temps de transport augmentent avec la densité de l'habitat et la proximité des grands centres urbains. Ils sont de moins de 50 minutes dans les espaces à dominante rurale, de près d'une heure dans les villes de province et en couronnes périurbaines, et de plus d'une heure pour Paris et sa banlieue.

**Posséder une voiture est fonction de l'endroit où l'on vit et du niveau de vie**

Le taux d'équipement en voiture est très lié au type de territoire où l'on vit mais il dépend aussi du niveau de vie : à niveau d'urbanisation donné, les ménages les plus aisés sont plus et mieux motorisés. C'est notamment vrai en ville où avoir une voiture peut représenter un coût financier élevé en raison des difficultés à stationner. Plus précisément :

- Pour les ménages où personne ne travaille, le niveau de vie apparaît comme un facteur clé du taux d'équipement automobile des ménages.
- Pour les ménages qui comptent des personnes en emploi, le niveau de vie ne joue que dans une moindre mesure, et seulement dans certaines zones de résidence : en milieu rural et en zone périurbaine, quasiment tous les ménages (plus de 95 %) sont équipés. En revanche, dans les villes-centres des pôles urbains de province, et surtout dans l'agglomération parisienne, le taux d'équipement est moindre et progresse nettement avec le niveau de vie.



## Des retraités de plus en plus mobiles

Avec une moyenne de 3,7 déplacements quotidiens, les personnes en emploi circulent le plus et le plus longtemps : elles passent 67 minutes à se déplacer en semaine.

L'écart avec les autres catégories de la population tend à se resserrer. Alors que la fréquence et le temps quotidiens de déplacement des personnes en emploi diminuent légèrement depuis 1994, ceux des retraités progressent sensiblement : +15 % pour le nombre de déplacements et +19 % pour les durées.

De manière générale, les nouvelles générations de retraités sont en meilleure santé, ont plus de revenu et de patrimoine et ont plus souvent le permis de conduire qu'auparavant. Ces facteurs contribuent au développement de leur vie sociale et donc de leur mobilité.

Toutefois, les problèmes de santé peuvent limiter la capacité de certaines personnes âgées à se déplacer. Près de 30% d'entre elles n'effectuent aucun déplacement quotidien, soit deux fois plus que l'ensemble de la population.

## Une heure et quart de transport pour les cadres

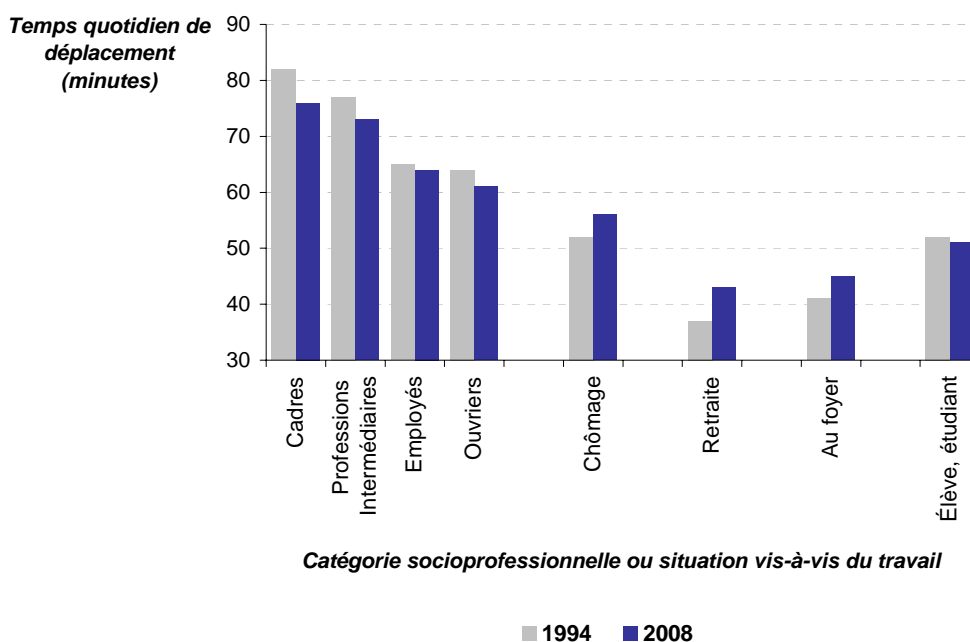
Avec une heure et quart quotidienne, les cadres ont les durées de déplacement les plus longues (*figure 1*). Ils devancent les professions intermédiaires (73 minutes) et les autres catégories socioprofessionnelles, dont la durée moyenne de déplacement est proche d'une heure.

La localisation des emplois explique une partie de ces écarts. Les cadres sont plus nombreux à effectuer des trajets entre Paris et la banlieue parisienne, particulièrement chronophages. Les différences tiennent également aux activités qui nécessitent un déplacement : les cadres se déplacent davantage pour leurs loisirs que les autres catégories socioprofessionnelles par exemple.

## Les temps de transport se resserrent entre catégories socioprofessionnelles

Même si des écarts subsistent dans les temps de transport des catégories socioprofessionnelles, ils ont tendance à diminuer. En 2008, un actif occupé passe une minute de moins qu'en 1994 à se déplacer. Cette baisse est plus nette pour les catégories qui se déplaçaient le plus, comme les cadres, dont les durées de déplacement ont diminué de six minutes en moyenne. La baisse est moins nette (une minute) pour les employés par exemple.

**Figure 1 : Temps quotidien de déplacement selon l'activité et la catégorie socioprofessionnelle**



Champ : déplacements faits à l'occasion d'activités situées dans un rayon de 80 km autour du domicile et sur le territoire national, un jour de semaine (du lundi au vendredi). Personnes résidant en France métropolitaine âgées de 6 ans ou plus.

Source : Insee - SOeS - Inrets, enquêtes nationales transports et communications 1993-1994, transports et déplacements 2007-2008.



## L'approche du handicap par les limitations fonctionnelles et la restriction globale d'activité chez les adultes de 20 à 59 ans

*Gérard Bouvier (Insee)*

Ressentir des difficultés à accomplir certains actes de la vie quotidienne n'est pas réservé aux personnes âgées ou vivant en institutions spécialisées dans le handicap.

3 % des adultes de 20 à 59 ans vivant chez eux déclarent des difficultés à marcher 500 m sur terrain plat, à voir de loin malgré une éventuelle correction de leur vue (*tableau 1*) et, dans un autre registre, 3 % affirment aussi avoir des difficultés pour résoudre les problèmes de la vie quotidienne (se repérer sur un itinéraire, compter l'argent, etc.) (*tableau 2*). D'autres limitations sont plus fréquentes, qu'elles soient motrices comme par exemple les difficultés à « se baisser ou s'agenouiller » (8 %), comportementales (« par son comportement se mettre en danger » : 8 %) ou sensorielles (« difficultés à entendre ce qui se dit dans une conversation avec plusieurs personnes, même aidé d'un appareillage » : 9 %).

Deux limitations sont assez fréquentes : « se voir reprocher d'être trop impulsif ou agressif » (24 %) et « avoir des trous de mémoire » (20 %).

Au total, une personne sur deux, âgée de 20 à 59 ans et vivant en ménage ordinaire déclare au moins une limitation physique ou « cognitive » (c'est-à-dire psychique ou comportementale).

**Déclarer une limitation fonctionnelle est fréquent parmi les adultes de 20 à 59 ans vivant chez eux, mais déclarer une incapacité totale est très rare**

Ces limitations fonctionnelles, qu'elles soient physiques ou cognitives, peuvent être ressenties comme plus ou moins graves. Si 41 % des adultes de 20 à 59 ans déclarent au moins une limitation cognitive, les limitations « graves » ne touchent que 6 % d'entre eux (qui déclarent les ressentir « souvent ») (*tableau 2*).

En ce qui concerne les limitations physiques, 23 % des adultes de 20 à 59 ans et vivant en ménage ordinaire déclarent au moins une limitation fonctionnelle physique, mais ces limitations ne sont « graves » que pour 9 % d'entre eux (c'est-à-dire qu'ils déclarent « beaucoup » de difficultés à faire au moins une action, comme entendre une conversation, voir les caractères d'un journal, lever le bras etc.) (*tableau 1*). Toutes limitations confondues (physiques et cognitives), 13 % des adultes de 20 à 59 ans vivant chez eux déclarent tout de même une limitation fonctionnelle grave.

4 % déclarent même une incapacité physique totale à accomplir certains gestes de la vie de tous les jours comme porter un sac à provisions de 5kg, se baisser, marcher sur terrain plat sans aide technique, voir les caractères d'un journal, entendre une conversation, etc.

*Tableau 1 : Part des personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire, déclarant des limitations fonctionnelles physiques.*

Limitations fonctionnelles physiques :	n %			
	Déclarations de difficultés :			
	total	dont		
		quelques	beaucoup	incapacité
Entendre ce qui se dit dans une conversation	<b>9</b>	7	1,5	0,5
Se baisser, s'agenouiller	<b>8</b>	5	2	1
Porter un sac à provisions de 5 kg sur 10 mètres	<b>6</b>	3	1	2
Voir les caractères d'un journal	<b>5</b>	4	1	1
Monter et descendre un étage d'escalier	<b>5</b>	3	1	1
Lever le bras	<b>4</b>	3	1	0
Marcher 500 mètres sur un terrain plat	<b>3</b>	1	1	1
Voir un visage à 4 mètres	<b>3</b>	2	1	0
Se servir des mains et des doigts	<b>2</b>	1,5	0,5	0
<b>Au moins une limitation fonctionnelle physique</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

Note de lecture : 7 % des personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire déclarent : «(oui), quelques difficultés » à la question : « Avez-vous des difficultés pour entendre ce qui se dit dans une conversation ». Elles sont 1,5 % à répondre « beaucoup de difficultés », et 0,5 % à déclarer « ne pas pouvoir le faire ». Soit un total de 9 %, et donc 91 % qui déclarent ne pas avoir de difficultés à cet égard.

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.



Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

**Tableau 2 : Part des personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire, déclarant des limitations fonctionnelles cognitives.**

	Déclarations de difficultés :		
	total	dont	
		parfois	souvent
<b>Limitations fonctionnelles cognitives :</b>			
Se voir reprocher d'être trop impulsif ou agressif	24	21	3
Avoir des trous de mémoires	20	19	1
Par son comportement, se mettre en danger	8	7	1
Acquérir des nouveaux savoirs	6	5	1
Se concentrer (10 min)	5	4	1
Comprendre / se faire comprendre	4	3	1
Ne plus se souvenir du moment dans la journée	4	3	1
Résoudre les problèmes de la vie quotidienne	3	2	1
<b>Au moins une limitation fonctionnelle cognitive</b>	<b>41</b>	<b>35</b>	<b>6</b>

en %

Note de lecture : 21 % des personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire déclarent : « (oui), parfois » à la question : « Vous reproche-t-on d'être trop impulsif ou agressif ? » ; 3 % déclarent que cela arrive « souvent », soit un total de 24 % et donc 76 % qui déclarent ne pas se voir reprocher d'être trop impulsif ou agressif.

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

### Certaines limitations apparaissent progressivement avec l'âge, même avant 60 ans.

Souvent les limitations augmentent plus rapidement au-delà de l'âge actif, entre 60 et 80 ans (difficulté à se concentrer, marcher sur un terrain plat, résoudre les problèmes de la vie quotidienne). Cependant, l'apparition des limitations augmente parfois régulièrement avec l'âge : c'est notamment le cas des « trous de mémoire » et des comportements impulsifs ou agressifs.

Les limitations fonctionnelles sont déclarées assez souvent dans la même proportion par les hommes et par les femmes. Toutefois, déclarer des difficultés à se baisser ou s'agenouiller, ou éprouver des difficultés à porter un sac de 5 kg sur 10 mètres est un peu plus courant chez les femmes que chez les hommes.

Ce genre d'écart s'observe aussi, mais dans une moindre mesure, pour les trous de mémoire : les femmes en déclarent plus souvent que les hommes.

### Les limitations n'entraînent pas toujours une restriction globale des activités

Déclarer une gêne dans l'exécution d'un mouvement ou des troubles cognitifs n'entraîne pas forcément de restriction dans les activités de tous les jours .

Les limitations fonctionnelles sensorielles (ne pas pouvoir lire, même avec des lunettes, ne pas entendre, même avec un appareil) sont moins souvent associées à une restriction globale d'activité : environ 40 % seulement dans le cas des limitations visuelles, et 32 % dans le cas des limitations auditives. Il s'agit alors plutôt de restriction d'activité modérée.

En revanche, les limitations motrices sont plus fréquemment associées à une restriction globale d'activité : 90 % des personnes qui déclarent quelques difficultés à marcher sur un terrain plat déclarent aussi une restriction globale d'activité ; 52 % déclarent que cette restriction d'activité est forte et 38 % qu'elle est modérée.

Certaines limitations fonctionnelles sont plus particulièrement associées à des niveaux de formations moindres. C'est le cas de certaines limitations motrices (usages des membres supérieurs, limitations à monter les escaliers), ou de limitations cognitives comme les difficultés à résoudre des problèmes quotidiens, ou à acquérir de nouveaux savoirs. D'autres semblent peu liées aux diplômes, comme les limitations sensorielles ; il en est de même des limitations comportementales, comme « se mettre en danger » et « ne pas contrôler ses impulsions ».



### **Certaines limitations fonctionnelles vont de pair avec un accès à l'emploi réduit**

Les limitations fonctionnelles les plus associées à une réduction du taux d'emploi sont les limitations dans la mobilité, pour s'agenouiller et porter des poids, les difficultés à se concentrer, acquérir de nouveaux savoirs, lire de près, résoudre les problèmes de la vie quotidienne et les difficultés à se situer dans la journée. Quelques limitations fonctionnelles ne semblent donc pas particulièrement liées à une plus mauvaise situation vis-à-vis de l'emploi, comme la mauvaise vue de loin, l'audition défaillante, les trous de mémoire, les comportements dangereux ou impulsifs et agressifs.

### **Les personnes déclarant des discriminations se disent aussi plus fréquemment discriminées**

5 % des personnes de tous âges vivant en ménages ordinaires ont déclaré qu'au cours de leur vie, il est arrivé que l'on se moque d'elles, qu'elles soient mises à l'écart, qu'elles soient traitées de façon injuste ou encore qu'elles se voient refuser un droit, en raison de problèmes de santé ou de situation de handicap. Parmi les personnes déclarant une restriction globale d'activité forte, cette proportion s'élève à 15 %. Ces discriminations sont surtout déclarées par les plus jeunes, entre 15 et 25 ans, puis décroissent avec l'âge. Il s'agit avant tout de moqueries ou d'insultes (73 % des personnes qui déclarent des discriminations), mais aussi de refus d'un droit dans 13 % des cas.



## **Les salaires des seniors du privé: plus élevés en moyenne, mais de moindres perspectives d'augmentation**

*Nicolas Bignon (Dares) et Marion Goussé (Ensaé)*

**Les seniors salariés (âgés de 55 à 65 ans) des secteurs privé et semi-public perçoivent en moyenne des salaires plus élevés, mais aussi plus dispersés, que ceux des autres salariés.**

**Leurs évolutions salariales sont en revanche plus faibles, en moyenne, que celles des salariés plus jeunes. Elles sont également plus hétérogènes et plus fortement déterminées par leur position dans l'échelle des salaires, l'existence d'une promotion ou d'un changement d'entreprise.**

**Cinq « profils-types » de seniors peuvent être distingués selon leur mobilité professionnelle et salariale :**

- **les évolutions salariales modérées,**
- **les fortes évolutions de salaire liées à une promotion,**
- **les augmentations liées au positionnement dans le bas de la hiérarchie des salaires,**
- **les baisses de salaire liées à des déclassements,**
- **les autres baisses liées notamment à la perte de primes.**

### **Une plus forte proportion de femmes et de salariés à temps partiel**

Les seniors, définis comme les personnes âgées de 55 à 65 ans, étaient 6,5 millions en 2002 ; 36,7 % d'entre eux avaient un emploi (soit 2,4 millions de personnes), 2,6 % étaient au chômage et 60 % étaient inactifs.

Parmi les seniors en emploi, 19 % étaient indépendants, 23 % étaient des salariés de la Fonction publique et 58 % des salariés du secteur privé et semi-public.

Les proportions de femmes, de salariés à temps partiel, de cadres et de salariés travaillant dans les services sont légèrement plus importantes parmi les seniors que parmi les salariés plus jeunes. Les hommes ouvriers sortent en effet plus tôt du salariat privé et semi-public, notamment dans les entreprises publiques et dans l'industrie où ils peuvent bénéficier de régimes spéciaux de retraite et de dispositifs de préretraites progressives.

### **Les seniors ont des salaires en moyenne plus élevés et plus dispersés**

En 2002, dans le secteur privé et semi-public, le salaire mensuel net s'élevait en moyenne à 2 170 euros pour un salarié âgé de 55 et 65 ans, contre environ 1 790 euros par mois pour un salarié ayant entre 30 et 49 ans (*Tableau 1*).

Plusieurs raisons peuvent expliquer les salaires plus élevés des seniors. L'explication la plus courante est celle de l'accumulation d'expérience, de connaissances et de savoir-faire qui augmentent la productivité du salarié. Il peut ainsi obtenir un meilleur salaire.

Le salaire plus élevé des seniors peut aussi résulter du fait que la main-d'œuvre la plus qualifiée, et donc la mieux rémunérée, a tendance à rester plus longtemps en emploi que la main-d'œuvre la moins qualifiée.

Les écarts peuvent enfin refléter des effets de génération avec des salariés plus âgés ayant bénéficié d'une conjoncture économique plus favorable au début de leur carrière.

**Tableau 1 : Salaire net en 2002, par tranche d'âge**

	<i>en euros de 2002</i>				
	15-29 ans	30-49 ans	50-54 ans	55-65 ans	Ensemble
Salaire mensuel net moyen	1 264	1 787	1 968	2 166	1 728
Salaire horaire net moyen	9,2	12,6	14,0	16,0	12,3
Nombre mensuel d'heures rémunérées par salarié	137	142	141	136	140

*Note : le salaire mensuel moyen est obtenu en rapportant la masse salariale à l'effectif salarié et le salaire horaire en rapportant la masse salariale au nombre total d'heures rémunérées.*

*Lecture : en 2002, dans le secteur privé et semi-public, le salaire mensuel net était en moyenne de 1 728 euros, le salaire horaire net en moyenne de 12,3 euros et le nombre d'heures rémunérées s'élevait en moyenne à 140 heures.*

*Champ : France, salariés du secteur privé et semi-public en 2002.*

*Source : Insee, panel DADS.*



Le nombre d'heures rémunérées est moins élevé pour les seniors que pour les générations plus jeunes, ce qui limite l'écart de salaire mensuel entre les deux populations.

Les salaires des seniors sont aussi plus dispersés que ceux des salariés plus jeunes, conséquence de la diversité de leurs trajectoires professionnelles.

### **Des évolutions salariales plus hétérogènes pour les seniors et plus fortement déterminées par la position dans l'échelle des salaires, les promotions ou les changements d'entreprise**

Entre 2002 et 2006, l'augmentation du salaire mensuel net moyen a été moins favorable pour les seniors que pour les autres classes d'âge (*Tableau 2*). Cette moindre hausse est due à une diminution du nombre moyen d'heures rémunérées. En revanche, le salaire horaire moyen progresse encore fortement en fin de carrière.

**Tableau 2 :**  
**Évolution du salaire mensuel net perçu et de ses composantes, entre 2002 et 2006, selon l'âge**

	<i>en %</i>				
	15-29 ans	30-49 ans	50-54 ans	55-65 ans	Ensemble
Évolution du...					
... salaire mensuel net moyen	17,3	7,0	2,0	1,6	7,2
... salaire horaire net moyen	13,0	6,5	3,4	8,2	6,3
... nombre moyen d'heures	3,8	0,5	-1,4	-6,0	0,8

*Note : la somme des deux dernières lignes n'est pas exactement égale à la première en raison d'une approximation au premier ordre.*

*Lecture : parmi les salariés du secteur privé et semi-public en 2002 toujours présents en 2006, l'évolution moyenne entre 2002 et 2006 du salaire mensuel net a été de 1,6 % l'évolution du salaire horaire de 8,2 %, celle du nombre d'heures rémunérées par mois de - 6,0 %.*

*Champ : France, salariés du secteur privé et semi-public en 2002, toujours présents en 2006.*

*Source : Insee, panel DADS.*

Les évolutions salariales horaires sont aussi plus hétérogènes chez les 55-65 ans que chez les salariés d'âge médian. En effet, les seniors sont proportionnellement plus nombreux que les classes d'âge intermédiaire à connaître de fortes variations de salaire horaire net, à la hausse comme à la baisse. Cette hétérogénéité des évolutions salariales reflète en partie la diversité des situations professionnelles des seniors.

Les évolutions salariales des seniors sont enfin plus fortement déterminées par leur position dans l'échelle des salaires, l'existence d'une promotion ou d'un changement d'entreprise que pour les autres salariés. Notamment, les changements d'entreprise sont plus rares chez les seniors mais ont un effet en moyenne plus défavorable sur leur rémunération. Les déclassements sont aussi fréquents que chez les salariés plus jeunes, mais plus pénalisants en termes d'évolution salariale.

### **Cinq profils-types de seniors en termes de mobilité professionnelle et salariale**

On peut distinguer cinq catégories de salariés seniors selon leur mobilité professionnelle et leur évolution de salaire entre 2002 et 2006. La première catégorie regroupe près des deux tiers d'entre eux, et correspond à des salariés ayant connu des évolutions modérées de salaire horaire, à la hausse ou à la baisse. Les deux suivantes regroupent des salariés dont les progressions de salaire horaire ont été plus fortes et liées notamment à une promotion ou à un positionnement dans le bas de la hiérarchie des salaires. Dans ce dernier cas, il s'agit de salariés ayant bénéficié de la forte revalorisation du Smic sur la période mais dont le salaire reste très inférieur à la moyenne. Enfin, les deux dernières catégories regroupent des salariés ayant subi des baisses importantes de salaire suite notamment à des déclassements ou à la perte de primes.



## De la prime pour l'emploi au revenu de solidarité active : un déplacement de la cible au profit des travailleurs pauvres

Vincent Bonnefoy, Sophie Buffeteau, Marie-Cécile Cazenave (Drees)

Les résultats suivants dérivent d'un exercice théorique : la prime pour l'emploi, puis le revenu de solidarité active ont été simulés sur une population fixée pour analyser leurs propriétés.

### Les effets redistributifs de la prime pour l'emploi (PPE) restent limités, malgré une hausse des moyens mobilisés

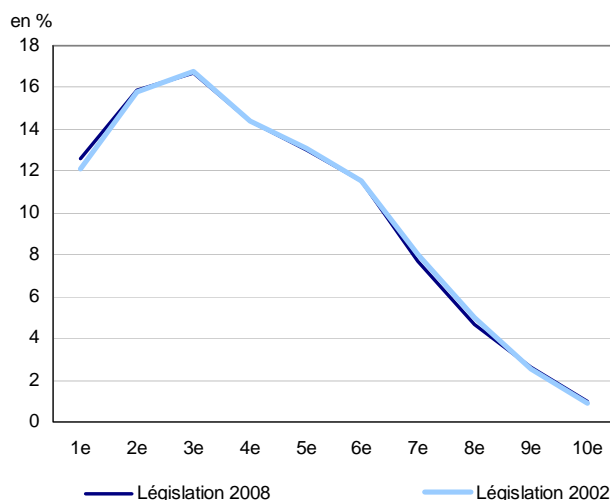
Créée en 2001, la prime pour l'emploi (PPE) est un crédit d'impôt accordé aux personnes en emploi (salariées et non salariées) disposant de faibles revenus d'activité professionnelle. Ce dispositif a été réformé à plusieurs reprises, accentuant l'aide en direction des travailleurs à temps partiel ou ne travaillant qu'une partie de l'année. La PPE permet en 2008 de sortir près de 200 000 travailleurs de la pauvreté.

Toutefois, ses effets redistributifs en faveur des personnes aux bas revenus sont restés limités, du fait de plusieurs caractéristiques initiales du barème restées inchangées au cours de ses réformes :

- il faut avoir gagné plus de 0,3 Smic dans l'année;
- la PPE est perçue sous conditions de ressources, mais cette condition de ressources est peu restrictive, notamment pour les couples;
- le calcul de la prime ne prend que très peu en compte la composition familiale.

Ainsi, en 2008, les 10% de ménages les plus pauvres reçoivent toujours à peine plus de 10% de la masse totale de PPE versée (graphique 1).

Graphique 1 : Part de la masse financière versée par décile de niveau de vie pour les législations 2002 et 2008 (à structure de la population et des revenus de 2008)



*Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires (ensemble des occupants d'une unité d'habitation privée occupée à titre de résidence principale) (hors ménages dont la personne de référence est étudiante) à structure de la population et des revenus de 2008.*

*Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006 (actualisée 2008), modèle Ines, calculs Drees*

*Lecture : l'ensemble des ménages du 3e décile perçoit 17 % de la masse financière totale de la PPE (pour les législations 2002 et 2008).*

### La mise en place mi 2009 du revenu de solidarité active (rSa) devrait recentrer l'aide sur les travailleurs les plus modestes.

Mis en place le 1<sup>er</sup> juin 2009, le rSa assure un revenu minimum pour les personnes sans ressources tout en constituant un complément de revenu pour les personnes à faible revenu d'activité ; ces deux volets du dispositif sont respectivement appelés rSa « socle » (ce volet correspond au RMI et à l'API) et rSa « chapeau ».



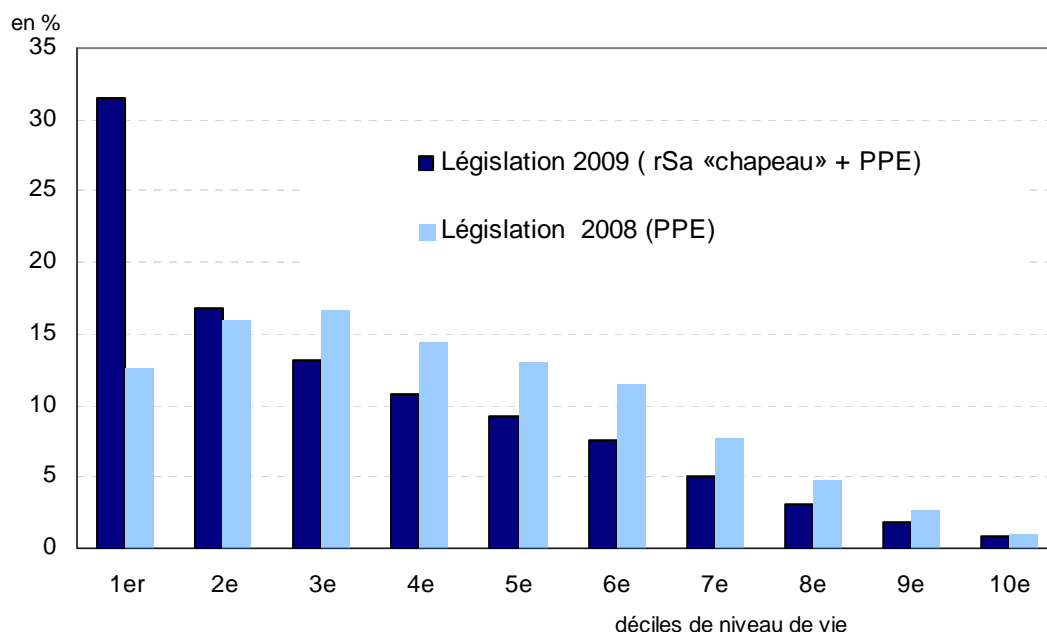
Le rSa « chapeau » s'inscrit en partie dans le prolongement de la tendance dessinée par les réformes successives de la PPE : il augmente le complément de revenu pour les travailleurs à faible rémunération horaire. Mais par rapport à la PPE, il apporte un soutien accru aux travailleurs à temps partiel ou n'ayant pas travaillé toute l'année et rompt avec la logique principalement individuelle de la PPE par sa dimension « familialisée ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du rSa « chapeau », la PPE a été aménagée: son barème n'a pas été revalorisé et elle n'est versée que lorsqu'elle offre des droits supplémentaires par rapport au rSa « chapeau ».

Pour les personnes en emploi, l'association de cette PPE aménagée et du rSa « chapeau » forme ainsi un nouveau système de complément aux bas revenus d'activité davantage centré sur un objectif de lutte contre la pauvreté des familles de travailleurs. Les effets redistributifs attendus de ce nouveau dispositif au bénéfice des ménages les plus modestes sont plus importants que ceux de la PPE seule.

Pour comparer les montants moyens perçus suivant la législation, on se place au sein des ménages qui perçoivent effectivement la prestation : les ménages bénéficiaires appartenant aux 10% de ménages ayant le plus faible niveau de vie percevraient 1 350€ par an avec le dispositif rSa « chapeau » + PPE gelée, alors qu'ils percevaient en moyenne 600€ par an avec l'ancien système (graphique 2).

Graphique 2 : Montants moyens de rSa « chapeau » et de PPE (législation 2009) ou de PPE revalorisée (législation 2008) versés aux ménages bénéficiaires, par décile de niveau de vie



*Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine bénéficiaires du rSa « chapeau » et/ou de la PPE (les déciles sont calculés sur l'ensemble des ménages ordinaires de France métropolitaine) (hors ménages dont la personne de référence est étudiante) à structure de population et revenus de 2008.*

*Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006 (actualisée 2008), modèle Ines, calculs Drees.*

*Lecture : les ménages bénéficiaires composés des personnes appartenant au 2e décile de la distribution des niveaux de vie percevraient en moyenne 800 euros par an avec le nouveau dispositif (législation rSa), contre 600 euros avec l'ancienne PPE (législation 2008).*



## Métiers et parcours professionnels : Des différences demeurent entre les hommes et les femmes

*Monique Meron, Laure Omalek et Valérie Ulrich (Dares)*

**Malgré la généralisation de l'activité féminine, la parité est loin d'être réalisée dans toutes les professions. Les jeunes femmes sont plus nombreuses que leurs aînées dans certaines professions qualifiées liées au droit, à la médecine ou aux métiers de l'information et de la communication. Au contraire, dans beaucoup de métiers peu qualifiés, la segmentation entre hommes et femmes s'est plutôt accentuée.**

**Les métiers peuvent être classés selon leur place dans les trajectoires professionnelles : on y reste ou on les quitte rapidement, ils permettent ou non d'évoluer vers d'autres métiers. Très souvent, un même métier n'est pas exercé aux mêmes âges pour les femmes et pour les hommes et n'aura pas les mêmes conséquences sur l'avenir professionnel des unes et des autres.**

**Les métiers peu qualifiés de l'industrie, le bâtiment et la manutention recrutent surtout des débutants.**

Beaucoup de professions peu qualifiées de l'industrie, du bâtiment et de la manutention, s'adressent surtout à des débutants ; c'est le cas aussi de certains métiers du commerce (vendeurs, caissiers), de l'hôtellerie-restauration et des services comme la coiffure.

Faible attractivité en termes de salaires et de conditions de travail, renouvellement fréquent des équipes ou recrutement par l'apprentissage expliquent la forte présence de débutants, souvent peu diplômés.

Toutefois, la part des débutants est également élevée dans certains métiers qualifiés, récents ou en expansion. C'est le cas de l'informatique, du métier des études, de la recherche ou de la santé.

D'autres métiers favorisent au contraire les recrutements de personnes expérimentées (ouvriers qualifiés de l'industrie et du bâtiment), les promotions internes (cadres) ou les reconversions (conducteurs) et recrutent donc rarement des débutants.

### Plus de mixité parmi les débutants que parmi les plus expérimentés dans les métiers qualifiés

Les jeunes femmes sont plus nombreuses que leurs aînées dans certains métiers qualifiés : elles sont largement majoritaires parmi les débutants dans les professions du droit, de l'information et de la communication, et en médecine.

Elles sont aussi plus nombreuses parmi les débutants que chez les plus anciens dans l'enseignement supérieur, les métiers d'ingénieurs et cadres techniques de l'industrie et les personnels d'étude et de recherche. Elles restent toutefois minoritaires dans ces secteurs (*tableau 1*).

**Tableau 1 : Métiers où la proportion de femmes est nettement plus forte  
parmi les débutants que parmi les plus anciens**

	actifs occupés (milliers)	part des femmes	part des femmes selon le temps écoulé depuis la fin des études initiales*			
			< 5 ans	5 à 15 ans	15 à 25 ans	25 ans ou plus
			en %			
Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	225	19	39	26	12	9
Professionnels de la communication et de l'information	157	61	76	66	60	48
Formateurs	135	53	70	62	48	46
Professionnels du droit (hors juristes en entreprise)	72	50	57	57	51	35
Personnels d'études et de recherche	337	21	34	21	19	13
Médecins et assimilés	349	48	59	60	43	38
Coiffeurs, esthéticiens	210	84	95	83	84	75
Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	180	56	60	59	66	43
Armée, police, pompiers	450	14	24	19	9	6
Cadres du BTP	110	14	21	21	15	4
<b>Ensemble des métiers</b>	<b>25 581</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>48</b>

\* hors apprentis et étudiants

Lecture : En moyenne, il y a 19% de femmes parmi les ingénieurs et cadres techniques de l'industrie; mais elles sont 39% parmi ceux ayant terminé leurs études depuis moins de 5 ans contre 9% parmi ceux les ayant terminées depuis 25 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, actifs occupés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi (moyenne annuelle des années 2006 à 2008)



## Industrie et bâtiment pour les hommes, services à la personne pour les femmes : la polarisation reste forte dans les métiers les moins qualifiés

Dans les professions moins qualifiées, la segmentation entre hommes et femmes reste très forte. Elle paraît dans certains cas encore plus accentuée parmi les débutants que parmi les plus anciens. Ainsi, dans les différentes professions du bâtiment, les débutants restent quasi exclusivement des hommes.

Dans les métiers d'ouvriers peu qualifiés de l'industrie, les femmes sont nettement moins présentes parmi les jeunes que parmi les plus expérimentés (*tableau 2*).

A l'inverse, les services à la personne continuent d'accueillir presque exclusivement des femmes. Dans les autres métiers peu qualifiés du tertiaire, la répartition entre hommes et femmes est souvent peu différente entre les débutants et les plus expérimentés, les femmes employées restant largement majoritaires.

**Tableau 2 : Métiers où la proportion de femmes est nettement plus faible parmi les débutants que parmi les plus anciens**

	actifs occupés (milliers)	part des femmes	en % part des femmes selon le temps écoulé depuis la fin des études initiales*			
			< 5 ans	5 à 15 ans	15 à 25 ans	25 ans ou plus
			Ouvriers non qualifiés du bâtiment, second oeuvre	154	7	4
Cuisiniers	327	36	31	28	35	43
Employés de la comptabilité	361	86	74	86	89	89
Vendeurs	835	76	68	73	80	83
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	571	28	14	17	25	34
Ouvriers non qualifiés des industries de process	244	46	37	36	48	58
Ouvriers non qualifiés de la mécanique	195	18	10	12	20	32
Ouvriers non qualifiés de la manutention	364	31	20	23	35	42
Ouvriers qualifiés et ouvriers non qualifiés de l'électricité-électronique	123	41	18	35	45	53
Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	57	29	8	27	29	44
<b>Ensemble des métiers</b>	<b>25 581</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>48</b>

\* hors apprentis et étudiants

Lecture : En moyenne, il y a 7% de femmes parmi les ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment, mais elles sont 4% parmi ceux ayant terminé leurs études depuis moins de 5 ans contre 15% parmi ceux les ayant terminées depuis 25 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, actifs occupés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi (moyenne annuelle des années 2006 à 2008)

## Recrutement, expérience, promotion : quatre grandes catégories de métiers

Les métiers qui s'adressent plutôt à des débutants, hommes ou femmes, sont des emplois de courte durée dans lesquels s'insèrent de jeunes chômeurs, ou inactifs peu diplômés (vendeurs, employés de l'hôtellerie et de la restauration, ouvriers non qualifiés). Ce sont également des emplois offrant des perspectives de carrière vers d'autres métiers à des jeunes plus diplômés (ingénieurs de l'informatique, par exemple).

Dans d'autres métiers, on trouve des personnes plus expérimentées amenés à changer souvent d'employeur, sans perte d'emploi et en exerçant la même profession. Cela concerne en majorité des hommes : ouvriers qualifiés de l'industrie ou du bâtiment et exerçant des métiers exigeant un diplôme spécifique (cuisiniers ; bouchers, charcutiers, boulangers ; médecins).

De nombreux métiers, plutôt occupés par des personnes en milieu de carrière, offrent une stabilité chez le même employeur et dans le même domaine professionnel. Les changements de poste ou les promotions y sont souvent nombreux. C'est le cas pour les enseignants, les employés de la fonction publique ou du secteur bancaire.

Les métiers employant plutôt des personnes en fin de carrière sont de deux types : d'une part, ceux qui offrent des promotions au sein de la même entreprise et concernent majoritairement des hommes (ingénieurs et cadres de l'industrie) ; d'autre part, ceux qui s'adressent presque exclusivement à des femmes issues du chômage ou de l'inactivité (services à la personne).

